

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Délibération n°</u> 202261	L'an deux mille vingt-deux, le treize juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
<u>Date de convocation</u> 05 juillet 2022	Sous la présidence de M. LAPÈNE Jean-Pierre, Maire. <u>Etaient présents</u> : MM. BARATTE Gilles BEAUDENON Monique, CHALAUX Jacques, HARAULT Fabien, LAMANT Josiane, LAPÈNE Jean-Pierre, LEBRET Laurent SIMONNET Claude,
<u>Date d'affichage</u> 18 juillet 2022	
Nombre de conseillers <u>En exercice</u> : 10 <u>Présents</u> : 8 <u>Votants</u> : 9 <u>Pour</u> : 9 <u>Contre</u> : 0 <u>Abstention</u> : 0	Excusés : M. GROENEWEG Marc, Mme SOKAL Coralie (pouvoir à M. HARAULT)

M. BARATTE Gilles a été élu secrétaire

Objet : Convention occupation domaine public ZD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 30,25 M2 environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le principe de changement de locataire,
- **DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 17/11/2029, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 30,25 M2 environ sur la parcelle cadastrée ZD N°113 (Anciennement ZD N°83),
- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de réservation de 2400 € (1000 € versés à la signature + 7 X 200 €/an),
- **ACCEPTE** un loyer annuel de 5 000 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50%,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18 juillet 2022

ID : 045-214500738-20220713-202261-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Montargis
Publié ou notifié le 18 juillet 2022

J-P LAPÈNE
Maire de Chantecouq



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>